

AMBROISIE

Vie de la commune

Publié par:

Publié le : 23 Jul 2026 14:30

Si l'ambroisie est présente sur votre terrain, vous
êtes invité(e) à l'éliminer avant sa floraison afin de limiter la dispersion du pollen.

Si vous constatez la présence d'ambroisie dans un espace public,
merci de nous le signaler.

Vous pouvez consulter le guide complet sur le site de la communauté de communes :
<https://www.valsdudauphine.fr/vos-services-participez-a-la-lutte/>